

Nos déchets ont de la ressource !

L'actu

Construction d'une unité de confection de sacs multiflux : un nouveau projet est en marche...



Visuel du projet

Ce site sera implanté au Technopôle sud de Behren-lès-Forbach. Sa construction démarrera au printemps et l'installation devrait déjà être opérationnelle fin d'année 2013.

Afin d'atteindre son objectif principal : assurer de façon autonome, économique et la plus environnementale possible le transport, le stockage, le traitement et la valorisation des déchets ménagers de son territoire, le Sydeme en collaboration avec ses collectivités adhérentes ont décidé d'investir dans la réalisation d'une usine de confection de sacs multiflux.

Depuis le début de la généralisation du dispositif multiflux et jusqu'à l'heure d'aujourd'hui, les sacs multiflux sont confectionnés

hors des frontières de l'hexagone. **Ce projet a donc été lancé pour assurer notre indépendance vis-à-vis des fournisseurs de sacs, sécuriser l'approvisionnement des foyers tout en nous inscrivant dans une démarche de développement durable.**

A coût équivalent, le Sydeme contribuera au développement de l'emploi local sur son territoire. Un autre avantage de cette initiative : pouvoir faire évoluer les sacs multiflux. Effectivement, le Syndicat tient à poursuivre son évolution vers une économie écologique en travaillant sur la confection de sacs verts bio-compostables, de sacs orange fabriqués à partir de granulés orange régénérés et de sacs bleus conçus principalement à partir de granulés régénérés.

Zoom sur le tri des sapins de Noël

Les Fêtes de fin d'année venant de s'achever, les illuminations de Noël vont bientôt s'éteindre et les sapins vont quitter les habitations... Nous souhaitons donc vous rappeler les consignes de tri essentielles concernant votre sapin de Noël qu'il provienne de nos forêts ou qu'il soit artificiel !

Déchèterie



DÉCHETS VERTS

Sapin végétal

Une fois dénudé (sans ses décorations de Noël), votre sapin pourra être déposé en déchèterie dans la benne à déchets verts (sacs à sapin compostables autorisés). Dans certaines communes, des collectes de sapins sont organisées alors pensez à vous renseigner auprès de votre commune.

N'abandonnez pas votre sapin sur le trottoir, amenez-le en déchèterie, il sera valorisé en compost ou en énergie !

Déchèterie



TOUT-VENANT

Sapin artificiel

Si vous souhaitez vous débarrasser de votre sapin artificiel en mauvais état, déposez-le en déchèterie dans la benne de tout venant.

Les guirlandes électriques défectueuses sont à déposer dans le conteneur D3E de la déchèterie .

Contactez-nous au : **N° Vert 0800 600 057**

Appel gratuit depuis un poste fixe

Plus d'infos sur : **www.sydeme.fr**

Avec le soutien de :



ECO
EMBALLAGES

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie